



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

04 FEV. 2020

N°REF 522/CFR /FAF/2020.

**A, Monsieur le Président
Du club W.E.Meghaier**

Objet : Notification de décision de la Commission Fédérale de Recours

Monsieur le Président ;

Nous avons l'honneur de vous notifier la décision rendue par la Commission Fédérale de Recours de la FAF, lors de sa séance tenue le 29 Janvier 2020, relative à votre recours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

PJ. Copie LRF Ouargla

Département Juridique

L.MADANI



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع احمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 [http: www.faf.dz](http://www.faf.dz) email: faffoot@yahoo.fr



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE DE RECOURS

SEANCE DU 29/01/2020

AFFAIRE N° 19 RECOURS W.E.Meghaier

Membres Présents.

Mr Belkherroubi Abdou Président

Mr Guernouze Mohamed Membre

Attendu qu'en date du 26/12/2019 le club sportif WE Meghaier a interjeté appel d'une décision de la commission de discipline de la ligue régionale de football de Ouargla relative à l'affaire n°239 WEMeghaier/ IRBOuargla du 14/11/2019 et statuant comme suit :

« -Match perdu pour l'équipe WEM pour en attribuer le gain à l'équipe de l'IRBO qui marque 03 points à 00.

-Chahrour Khaled joueur WEM : 03 ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Art.114 a3).

-Charef Abdelmadjid joueur WEM : 03 ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Art.114 a3).

-Rabaie Azzedine joueur WEM : 03 ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Art. 114 a3).

-Loualaa Islam joueur WEM : 03 ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Art.114 a3).

-Habania Abdellah gardien de but WEM : radiation à vie de toute fonction officielle et/ou activité sportive en relation avec le football plus 60 000 DA amende.

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 <http://www.faf.dz> email: faffoot@yahoo.fr

- Belaiadi Farid joueur WEM : radiation à vie de toute fonction officielle et / ou activité sportive en relation avec le football plus 80 000 DA amende pour agression et menace sur l'arbitre.
- Zoubir Fares Président WEM : 02 ans de suspension ferme de toute activité en relation avec le football plus 50 000 DA amende pour avoir fait pression sur l'arbitre pour changer le score de la rencontre ».
- Toutes les rencontres de l'équipe du WE Meghaier se dérouleront à huis clos et seront domiciliées à l'extérieur de leur stade jusqu'à la fin de la saison sportive 2019/2020.
- 25000 DA amende pour WEM.
- 5000 DA amende au WEM pour mauvaise organisation. (Art. 131) ».

En la Forme :

Attendu que l'appel interjeté par le WE Meghaier est recevable en la forme.

Au Fond :

Attendu que le Président et les joueurs du WE Meghaier, présents à l'audience et assistés de leur avocat conseil Maitre Boukrouh Yazid sollicitent la réformation des sanctions prononcées à leur encontre en première instance par la commission de discipline de la ligue régionale de football d'Ouargla.

Faits :

Attendu que lors de la rencontre ayant opposé le WE Meghaier à l'IRB Ouargla en date du 14/11/2019 l'arbitre directeur ainsi que ses assistants ont été menacés et agressés physiquement par les joueurs du WE Meghaier ainsi que par les supporters du club qui ont envahi le terrain tel qu'il ressort des pièces versées au dossier.

Attendu qu'à la 21eme minute de la deuxième mi-temps, alors que l'équipe de l'IRBO menait par 1 but à 00, la partie s'est arrêtée pendant 20 minutes suite à une très forte contestation des joueurs du WEM qui réclamaient un penalty auprès de l'arbitre et à un envahissement de terrain provoqué par les supporters de Meghaier ; il s'en est suivi une mêlée ou se bousculaient joueurs et supporters qui ont agressé l'arbitre ;



Attendu que profitant de cette anarchie et ce désordre, le joueur Belaiadi Farid pénétra sur le terrain et frappa l'arbitre à coups de poings et coups de pieds. (Déclarations de l'arbitre à l'audience).

Attendu que dans la confusion de cet envahissement général et subissant les agressions physiques des joueurs et supporters de Meghaier, l'arbitre et ses assistants ont pris la décision d'arrêter la partie ; mais devant les menaces et violences qu'ils enduraient et se sentant dans l'insécurité l'arbitre s'est ravisé et a exigé des renforts de police pour reprendre la partie ; la rencontre a dû être arrêtée pendant 20 minutes et n'a repris qu'après le renforcement des effectifs de police.

Attendu qu'au coup de sifflet final, des joueurs et des supporters du WEM dont Belaiadi Farid (encore lui) se sont dirigés vers l'arbitre et ses assistants qu'ils ont agressés et violentés en leur donnant des coups de poings et des coups de pieds, suivi d'un 2eme envahissement général du terrain par les supporters de Meghaier.(déclarations des arbitres lors de leurs auditions et rapport du commissaire au match).

Attendu que l'arbitre directeur BEBBA Abbes affirme aussi devant les membres de la commission de recours qu'il a subi une fracture au niveau de la main gauche provoquée par des coups violents que lui assena le joueur HEBINA Abdellah en fin de match avec le poteau de corner, lui provoquant une I.T.T de 21 jours délivrée par un médecin légiste.(voir certificat médical).

Attendu que l'arbitre a été difficilement extirpé par la police des mains des joueurs et des supporters du WEM (environ 100) qui le frappaient et le brutalisaient et a été conduit dans le fourgon de police jusqu'aux vestiaires. (Rapport police).

Attendu qu'à la fin de la rencontre le Président du WEM s'est introduit dans les vestiaires accompagné de Belaiadi Farid (encore lui) et fit pression sur l'arbitre en proférant des menaces pour qu'il change le score en faveur de son équipe, alors que les supporters étaient debout derrière la porte à attendre. (Déclarations trio arbitres et rapport commissaire au match.)

Devant cette situation d'insécurité dans laquelle il se trouvait et pour préserver sa vie et celle de ses assistants l'arbitre a dû changer le score en faveur du WEM alors que le score réel au coup de sifflet final était de 01 but à 00 en faveur de IRB Ouargla (déclaration arbitre et rapport commissaire au match).

Sur ce Discussion.

Attendu que les joueurs du WEM qui ont été les instigateurs de ces actes de violence physique dont ont été victimes l'arbitre directeur et ses assistants et signalés par l'arbitre sont :

-1°/ Habania Abdellah- 2°/Belaiadi Farid- 3°/Chahroun Khaled- 4°/Charef Abdelmadjid- 5°/Rabaie Azzedine- 6°/Loualaa Islam et 7°/Zoubir Fares (Président WEM).

Attendu que les sanctions doivent être déterminées en fonction des circonstances, de la gravité et de l'importance de la faute commise par chacun de ces joueurs.

Attendu que si l'incrimination « Agression et Voies de Fait Envers Officiels » (Art 114 a3 des règlements) s'adapte parfaitement aux faits commis par les joueurs et tel que qualifiés par la commission de discipline, il s'ensuit que la sanction encourue par chaque joueur doit être proportionnelle à sa responsabilité et à son implication.

Attendu par ailleurs que l'arbitre de la rencontre déclare que Zoubir Fares Président WEM a pénétré dans les vestiaires en fin de partie et sous la menace fit pression sur lui pour changer le score en faveur de son équipe ; ces faits tombent sous le coup de l'article 80 a2 des règlements (« Pression sur officiel de match »).

Attendu enfin que l'arbitre et ses assistants déclarent devant la commission de recours que le joueur Charef Abdelmadjid a été signalé par erreur et qu'il n'est nullement impliqué dans ces violences.

Attendu qu'au vu des pièces versées au dossier relatives aux faits reprochés aux appelants, aux circonstances dans lesquels ces faits ont été commis et aux déclarations des arbitres de la rencontre et au rapport du commissaire au match.

Considérant l'ensemble de ces éléments et au vu de tout ce qui précède, la commission fédérale de recours après délibération.

Par ces Motifs

Déclare l'appel recevable en la forme.



Confirme en son principe la décision prononcée en première instance par la commission de discipline et l'émendant.

Et statuant à nouveau :

Match perdu par pénalité pour WE Meghaier pour en attribuer le gain à IRB Ouargla qui marque 03 buts à 00.

Habania Abdellah lic. 1910496 joueur : trois (03) ans de suspension ferme plus 60 000 DA amende. (Agression avec arme blanche ; violence ; coups et blessures volontaires causant fracture main gauche de l'arbitre ayant entraînée une I.T.T.de 21 jours).

Belaiadi Farid lic.1910560 joueur : trois (03) ans de suspension ferme plus 80 000 DA amende. (Instigateur ; incitation à la violence ; agressions répétées ; menace ; insultes ; pression et intimidation).

Chahrour Khaled lic. 1910505 joueur : deux (02) ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Agression ; coups et blessures ; violence ; insultes).

Rabaie Azzedine lic. 1911314 joueur : deux (02) ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Agression ; coups et blessures ; violence ; insultes).

Loualaa Islam lic.1911095 joueur : deux (02) ans de suspension ferme plus 30 000 DA amende. (Agression ; coups et blessures ; violence ; insultes).

Zoubir Fares Président WE Meghaier : six (06) mois de suspension ferme plus 50 000 DA amende. (Pression et menaces sur arbitre pour changer le score).Art.80 RG.

Charef Abdelmadjid lic. 1911074 joueur : annulation de la sanction prononcée en première instance par la commission de discipline.

Le reste de la décision prononcée en première instance reste sans changement.



Le Président de la Commission

A.Belkherroubi.